

Le 15 novembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 15 novembre 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**397-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**398-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### **Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Hudon procède à la lecture et au dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport traite notamment des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, des projets réalisés dans le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'année 2010, ainsi que des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

M. le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$, le tout pour la période du 10 novembre 2009 au 14 novembre 2010.

### **Transferts budgétaires – Approbation**

**399-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

### **États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs, le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2010, et ceux de la même période pour l'exercice précédent, et le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant à la date de préparation de l'état, soit au 30 septembre 2010, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### **Construction du Centre Bombardier - Subvention dans le programme FIMR3 – Protocole d'entente - Addenda numéro 1**

CONSIDÉRANT que la construction d'un nouvel aréna et d'une salle communautaire a été jugée admissible à une aide financière provenant du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec dans le cadre du volet 3 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente confirmant cette aide financière est intervenu entre la Ville de La Pocatière et le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 29 février 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit protocole d'entente;

**400-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes de l'Addenda numéro 1 au Protocole d'entente intervenu en regard du projet de construction du Centre Bombardier (dossier numéro 611244), et d'autoriser M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit Addenda numéro 1, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

### **Incubateur industriel (CNE) – Vente à 9226-8309 Québec inc.**

**401-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à 9226-8309 Québec inc. l'immeuble identifié comme l'incubateur industriel ou le CNE, sis au 155, avenue Industrielle, à la Pocatière, connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot numéro 4 093 628, ayant une superficie de 9 389,9 mètres carrés, avec l'édifice y érigé, circonstances et dépendances;

QUE cette vente soit consentie en considération d'une somme de QUATRE CENT TRENTE MILLE DOLLARS (430 000 \$), toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M<sup>e</sup> Michel Maltais, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, notamment celles relatives à la vente d'un terrain dans le parc industriel, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit contrat de vente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Développement résidentiel Place du Boisé –  
Libération partielle de la retenue contractuelle**

CONSIDÉRANT que, le 6 mai 2010, la Ville et le promoteur ont signé une entente pour travaux municipaux en regard du développement résidentiel d'un secteur du Carré Bon Accueil, secteur ultérieurement identifié sous le nom de Place du Boisé;

CONSIDÉRANT l'attestation émise le 12 août 2010 par l'ingénieur Alain St-Pierre, à l'appui du premier décompte progressif, à l'effet que les travaux sont, pour sa part, entièrement complétés, conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT que le promoteur a rempli les obligations énumérées à l'entente relativement à la réception provisoire des travaux;

**402-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à une libération partielle de la retenue contractuelle effectuée par la Ville sur les paiements effectués au promoteur, 9212-3025 Québec inc., de façon à conserver une somme de MILLE DOLLARS (1 000 \$) qui sera libérée au moment de la réception définitive des travaux;

DE PAYER ladite retenue à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 12-2010.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 12-2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**PG Solutions - Contrats 2011 - Entretien et soutien des applications**

**403-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER, auprès de l'entreprise PG Solutions, de Rimouski, le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels utilisés par divers services de la Ville, ainsi que le droit d'utilisation annuel pour Accèscité-UEL, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, et de décréter à cette fin des dépenses respectives de 18 300 \$ et de 2 730 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Services récréatifs, culturels et communautaires – Conception et impression de la programmation 2011 « Un vent de plaisir... pour le loisir de vivre »**

**404-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER à Katapulte groupe créatif le contrat relatif à la fourniture des services pour la conception et l'impression des trois brochures 2011 de la programmation « Un vent de plaisir... pour le loisir de vivre! », le tout aux prix et conditions contenus à l'offre du fournisseur;

QUE la présente résolution, l'offre du fournisseur et le document de demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup – Tarifs 2011**

**405-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière approuve les tarifs 2011 du Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup, tels qu'ils apparaissent à l'avis public émis par M<sup>e</sup> Georges Deschênes, greffier de ladite ville, le 6 octobre dernier, en vertu du règlement numéro 1307 de cette municipalité;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Représentation du conseil – Office municipal d'habitation de La Pocatière**

CONSIDÉRANT que le mandat de M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille, à titre de représentante de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'OMH de La Pocatière, vient à échéance le 5 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Bellefeuille a manifesté son intérêt et sa disponibilité pour effectuer un autre mandat à ce titre;

**406-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille à titre de représentante de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, pour un mandat de trois ans débutant le 6 décembre 2010 et se terminant le 5 décembre 2013;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Bellefeuille dans le cadre de cette représentation, le cas échéant, lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière – Démission d'un pompier**

**407-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, avec effet à compter de ce jour, la démission de M. Denis Lévesque à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, notifiée par une lettre datée du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Service intermunicipal de sécurité incendie de la Pocatière –  
Embauche d'un pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

**408-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Benoît Bonenfant, de La Pocatière, à titre de pompier à temps partiel pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, selon le contrat de travail en vigueur à la Ville de La Pocatière, sujet à une période de probation de un an à compter du 16 novembre 2010.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

***M. le conseiller Pierre Darveau avise M. le Maire qu'il n'interviendra pas sur le sujet suivant et qu'il se retire de l'assemblée le temps pour le conseil de disposer de ce point.***

**Embauche d'une surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville**

**409-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Gabrielle Darveau, étudiante, à titre de surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville, sur appel, lorsque besoin est, et ce à compter du 16 novembre 2010;

QUE M<sup>me</sup> Darveau soit rémunérée au taux horaire du salaire minimum en vigueur au moment de sa prestation de travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

***M. Darveau réintègre l'assemblée.***

**Cadre de références pour l'organisation de camps de jour municipaux –  
Journée d'évaluation**

**410-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à participer à la rencontre d'évaluation du Cadre de références pour l'organisation de camps de jour municipaux, à Trois-Rivières, le 26 novembre prochain;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Rivest pour participer à cette rencontre lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Implantation d'un centre de dialyse à La Pocatière – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que l'insuffisance rénale est une maladie qui, selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, frappe près de 8 % de la population, soit environ 1 600 personnes au Kamouraska, et que ce sont surtout les aînés qui en souffrent;

CONSIDÉRANT que, statistiquement, il faut compter, dans notre région, une cohorte annuelle d'une vingtaine de personnes dialysées;

CONSIDÉRANT que les traitements de dialyse (en hémodialyse ou péritonéale), sont effectués principalement en milieu hospitalier;

CONSIDÉRANT que le Kamouraska est situé dans la zone administrative du Bas-Saint-Laurent, ce qui implique que les résidants du Kamouraska devant recevoir des traitements de dialyse en milieu hospitalier sont dirigés vers Rimouski;

CONSIDÉRANT que les frais de transport (environ 3 fois par semaine), d'hébergement ou autres, encourus par les personnes du Kamouraska recevant des traitements de dialyse à Rimouski, peuvent atteindre des sommes très importantes;

CONSIDÉRANT qu'au vu de ces coûts prohibitifs, ainsi qu'au vécu de la fatigue et du stress inhérents à ces déplacements, certaines personnes renoncent à se faire dialyser, mettant ainsi leur vie en danger;

CONSIDÉRANT que la situation vécue par les personnes en besoin de dialyse se répercute inévitablement sur leurs proches et aidants naturels;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière dispose d'espaces physiques disponibles pouvant être utilisés pour installer, au début, trois stations de dialyse;

CONSIDÉRANT que le Cégep de La Pocatière pourrait, dans le cadre de son programme de soins infirmiers, offrir une formation plus poussée en néphrologie, afin de faciliter le recrutement de personnel qualifié pour l'opération de ce nouveau service de dialyse;

CONSIDÉRANT que, par le service de télémétrie, il est possible que des néphrologues assurent un suivi à distance pour les personnes qui seraient dialysées à La Pocatière;

**411-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la démarche de M. Jacques Mayer et demande au Centre de santé et de services sociaux du Kamouraska d'entreprendre les démarches et de prendre les mesures nécessaires à l'implantation d'un centre de dialyse à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière;

QU'une copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au député de Kamouraska-Témiscouata, pour considération.

## **Revendication des producteurs agricoles dans le dossier de l'assurance stabilisation du revenu agricole – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que, le 31 mars dernier, la Financière agricole du Québec (FADQ) a adopté une mesure de resserrement supplémentaire aux programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), liée à l'efficacité des modèles;

CONSIDÉRANT que plusieurs mesures de resserrement, représentant des compressions de plus de 80 M\$ par année, sont déjà adoptées et, qu'au surplus, une clause antidéficit plafonne la compensation globale des programmes ASRA;

CONSIDÉRANT que la mesure adoptée le 31 mars représente des compressions additionnelles de l'ordre de 85 M\$ par année pour les familles agricoles;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle mesure met en péril l'avenir de milliers de fermes, de toutes tailles, même les plus performantes, situées près des grands centres ou éloignées de ceux-ci, et ce, à court et à moyen terme, et qu'elle menace la survie du modèle agricole familial à protéger;

CONSIDÉRANT que l'agriculture participe de manière importante au développement de nombreuses entreprises qui y sont reliées par leur production (70% des produits agricoles québécois sont transformés au Québec) et que cette production parallèle contribue substantiellement au développement socioéconomique et au dynamisme des régions rurales;

CONSIDÉRANT l'importance économique de l'activité agricole au Kamouraska, tant en création d'emplois qu'en retombées fiscales (taxes) qu'économiques et de toutes sortes;

CONSIDÉRANT que la vitalité du secteur agricole du milieu a un impact sur celle des autres institutions (scolaires, financières, municipales);

CONSIDÉRANT que les producteurs agricoles ont entamé une démarche pour réclamer le retrait de la nouvelle mesure, démarche qui nous apparaît juste;

CONSIDÉRANT que, toutefois, dans le cadre de cette démarche, les membres de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-sud ont adopté comme moyen de pression le retrait de l'accès aux terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le tourisme, la motoneige et le quad sont également des activités participant à la qualité de vie d'un milieu et à son développement économique;

**412-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière manifeste son appui à la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud dans ses revendications visant le retrait de la mesure de resserrement supplémentaire nouvellement ajoutée aux programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles;

QUE la Ville demande à la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud, au vu de l'appui qu'elle recevra du monde municipal de notre région, de s'assurer du maintien de l'accès aux terres agricoles pour la pratique de la motoneige et du quad.

## **Motion de félicitations – M<sup>me</sup> Rachel White – Prix Femmes d'affaires du Québec**

**413-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADRESSER les plus sincères félicitations du conseil municipal à M<sup>me</sup> Rachel White, de La Pocatière, couronnée lauréate du 10<sup>e</sup> Prix Femme d'affaires, catégorie *Entrepreneure, petite entreprise*, le 21 octobre dernier, lors de la remise des Prix Femmes d'affaires du Québec, concours organisé par le Réseau des femmes d'affaires du Québec en collaboration avec le journal Les Affaires, lequel concours vise à récompenser

l'excellence au féminin et à souligner de façon particulière le travail de neuf femmes, dont M<sup>me</sup> White, à la grandeur du Québec.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Utilisation de l'ancien aréna – Orientation future – Quelques projets ont été soumis par courriel – Une analyse des suggestions sera faite avant décision par le conseil – Assemblée publique de consultation à ce sujet le 22 novembre prochain, à 19 h, au Centre Bombardier
- ✓ Démission et embauche de pompiers – Taux de remplacement d'environ 3 pompiers par année – Raisons diverses mais généralement départ de la région – Objectif de la Ville : maintenir la brigade à 30 pompiers incluant les 2 officiers - Coût de formation pour un pompier : environ 1 000 \$ par année pendant 5 ans
- ✓ Rapport du maire – Candidature de la Ville comme Village-relais – GPS Garmin – Services et commerces de la Ville de La Pocatière non identifiés

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**414-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 50